

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE  
L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA INC.**

**TENUE LE 11 OCTOBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

Réunion tenue le mardi 11 octobre 2022, à 17h30, au Théâtre Cercle Molière.

**PERSONNES PRÉSENTES**

Aronde-Parent, Brigitte  
Audet, Mona  
Ba, Halimatou  
Bédard, Julien  
Birkholz, Ulrika  
Boulet, Jean-Daniel  
Buissé, Solange  
Chartier, Richard  
Chateaufneuf, Lucienne  
Cherif, Amel  
Clark, Aileen  
Collins, Teresa  
Daoudi, Tarik  
Dash, Trusha  
De Leon, Stefanie  
Desaulniers, Paulette  
Djuissi, Ruphine  
Doyle, Andréa  
Doyle, Patricia  
Gagnon, Eric  
Grmela, Sonia  
Guenette, Denis  
Hanson, Signe  
Harvey, Alexa  
Hébert, Raymond  
Heckman, Gerald

Jourdain, Guy  
Joyal, Glenn  
Kabangu, Kate  
Lafond, Raymond  
Laurencelle, Alain  
Lebois, Joel  
Lécuyer-Hutton, Michele  
Legal, Donald  
Légaré, Bradley  
Lhoest, Victor  
Maczuga, Jennifer  
Marion, Marc  
Monnin, Christian  
Nagy, Laura  
Pellerin, Caroline  
Pelletier, Karine  
Rémillard, Rénald  
Roberge, Carmen  
Sanat, Aarti  
Selinger, Greg  
Théberge, Raymond  
Turnbull, Lorna  
Vandale, Jana  
Young, Nicole  
Zaoui, Kenza

## **1. Ouverture de la séance**

Le professeur Gerald Heckman, président, déclare la séance ouverte à 17 h 10. Il reconnaît d'abord que la réunion se tient sur le territoire faisant l'objet du traité no 1. Il souhaite la bienvenue aux membres et il remercie les organisateurs.

## **2. Élection du président ou de la présidente d'assemblée**

Le professeur Gerald Heckman invite la nomination d'une personne qui agira à titre de président d'assemblée et président d'élections.

M<sup>e</sup> Karine Pelletier, appuyée de M<sup>e</sup> Donald Legal, propose M<sup>e</sup> Alain Laurencelle au poste de président d'assemblée et président d'élection.

ADOPTÉ

Vu qu'il n'y a pas d'autres mises en candidature, Le professeur Heckman déclare M<sup>e</sup> Alain Laurencelle élu président d'assemblée et président d'élections.

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est entendu qu'il y a un ajout dans l'ordre du jour : la présentation du rapport de mise en candidature.

M<sup>e</sup> Solange Buissé, appuyée de la professeur Halimatou Ba, propose l'adoption du projet d'ordre du jour modifié pour l'assemblée annuelle d'aujourd'hui.

ADOPTÉ

## **4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 22 septembre 2021**

M<sup>e</sup> Régnald Rémillard, appuyé de M<sup>me</sup> Sonia Grmela, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 22 septembre 2021.

ADOPTÉ

## **5. Rapport du président du conseil d'administration**

Le professeur Gerald Heckman et M<sup>e</sup> Tarik Daoudi présentent conjointement le rapport annuel qui relate les activités de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba et d'Infojustice Manitoba, respectivement.

Le professeur Heckman, appuyé de M<sup>e</sup> Régnald Rémillard, propose que le rapport soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉ

## **6. Présentation des états financiers audités de l'année 2021-2022**

M<sup>e</sup> Denis Guénette présente les états financiers audités de l'année 2021-2022.

M<sup>e</sup> Denis Guénette, appuyé de M<sup>e</sup> Joel Lebois, propose que les états financiers audités soient reçus à titre d'information.

ADOPTÉ

## **7. Nomination des auditeurs pour l'année 2022-2023**

M<sup>e</sup> Denis Guénette, appuyé de M<sup>e</sup> Joel Lebois, propose la nomination de la firme BDO comme auditeur pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉ

## **8. Présentation du rapport de mise en candidature**

Le professeur Heckman présente le rapport du comité de mise en candidature constitué du professeur Heckman et de M<sup>es</sup> Laurencelle et Daoudi qui s'est réuni par vidéoconférence le 6 octobre 2022.

Le comité de mise en candidature a communiqué avec l'ensemble des administrateurs sortants et des administratrices sortantes pour vérifier leur intérêt à solliciter un nouveau mandat. Les personnes suivantes ont accepté de se représenter :

- M<sup>e</sup> Karine Pelletier;
- le professeur Mamadou Ka;
- la professeure Halimatou Ba;
- M<sup>me</sup> Sonia Grmela;
- M<sup>e</sup> Joel Lebois;
- M<sup>e</sup> Laura Nagy.

Le professeur Gerald Heckman, M<sup>es</sup> Denis Guénette et Benjamin Nkana Bassi quitteront le conseil d'administration. Au nom des membres de l'AJEFM, le comité désire leur exprimer sa gratitude pour leur dévouement et leurs efforts assidus.

Pour combler les trois postes vacants, le comité recommande aux membres de conserver le statu quo et d'élire trois juristes. Ainsi, il a invité les personnes suivantes à présenter leur candidature et elles ont toutes accepté :

- M<sup>e</sup> Lisa Miclette, avocate en droit criminel au cabinet William Marks Law Corporation;
- M<sup>e</sup> Andréa Doyle, avocate au cabinet Thompson Dorfman Sweatman;
- M<sup>e</sup> Caroline Pellerin, avocate à Justice Canada.

Les neuf candidats et candidates suivants sont proposés :

- la professeure Halimatou Ba;
- M<sup>e</sup> Andréa Doyle;
- M<sup>me</sup> Sonia Grmela;
- le professeur Mamadou Ka;
- M<sup>e</sup> Joel Lebois;

- M<sup>e</sup> Lisa Miclette;
- M<sup>e</sup> Laura Nagy;
- M<sup>e</sup> Caroline Pellerin;
- M<sup>e</sup> Karine Pelletier.

M<sup>e</sup> Alain Laurencelle, appuyé de M<sup>e</sup> Solange Buissé, propose l'adoption du rapport du comité de mise en candidature.

M<sup>e</sup> Alain Laurencelle demande trois fois s'il y a d'autres candidatures, mais aucune n'est soumise.

En l'absence d'autres candidatures, il déclare élues les neuf personnes dont le nom figure ci-dessus.

ADOPTÉ

### **9. Levée de la séance**

M<sup>e</sup> Christian Monnin propose la levée de la séance.

ADOPTÉ

La séance prend fin à 18 h 10.

Le président,



Professeur Gerald Heckman

Préparé par Aarti Sanat le 12 octobre 2022.